



## Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

### PROCÈS-VERBAL

Conseil du Jeudi 1er Décembre 2022

Convocation en date du 22 Novembre 2022

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la commune

Membres présents : Mme Nathalie BEDIER et Mme Laurence DAGUIN, Adjointes  
Mr Yves COURNE, Mme Clarisse GADBIN, Mme Solène GUERIN, Mr Julien LEBLANC,  
Mme Gaëlle LOUAISIL, Mme Martine PIQUET, Mr Franck POIRIER, Mr Anthony SABIN

Membres absents :

Membres excusés :

Secrétaire de séance : Mr Julien LEBLANC

Ordre du jour :

- \* Ecole publique la Guerche de Bretagne : participation classe bilingue
- \* Adhésion service conseil énergie partagé
- \* Eglise : Renouvellement contrat d'entretien campanaire
- \* Informations diverses

Ouverture de la séance 20h30

Approbation du compte rendu de la réunion du 3 Novembre 2022

Acceptée à l'unanimité

En préalable, le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour rajouter :

- Devis préau terrain communal

N° 2022-31 : Ecole publique la Guerche de Bretagne : participation classe bilingue

La commune de la Guerche de Bretagne demande la participation financière d'un élève michelois pour un montant 1 519 €. Cet enfant est scolarisé à l'école maternelle Sonia Delaunay pour l'apprentissage du breton.

Acceptée à l'unanimité

### N°2022-32 : Adhésion service conseil énergie partagé

Depuis 2011, le GAL (groupe d'action local) Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé, qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services.

Sur la nouvelle 2022-2026, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.90€/habitant/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de refuser cette adhésion.

**Refusé à l'unanimité**

### Eglise : Renouvellement contrat d'entretien campanaire

Décision reportée en attente d'un deuxième devis.

### Devis préau terrain communal :

Suite à la dernière réunion conseil, il avait été demandé de revoir les devis. Le conseil a opté le devis Viel pour un montant de 10 980,65 € H.T

**Accepté à l'unanimité**

### Informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h.

Le secrétaire de séance

Julien LEBLANC



Le Maire,

Pierrick GILLES



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>Délibération n°2022-31</b> : Participation frais de scolarité 2022/2023 Classe bilingue école publique La Guerche	Approuvé
<b>Délibération n°2022-32</b> : Adhésion au service « Conseil en énergie Partagé en Sud Mayenne » 2022/2026	Refusé

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MICHEL DE LA ROË  
Séance du 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance facultative du 4<sup>ème</sup> trimestre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Etaient présent(e)s : Mmes BEDIER, DAGUIN, GUÉRIN, PIQUET, GADBIN,  
LOUAISIL, MM COURNÉ, POIRIER, SABIN, LEBLANC

Etaient absents excusés :

Monsieur Julien LEBLANC a été élu secrétaire.

N°2022-31

OBJET : PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE 2022/2023 - CLASSE BILINGUE  
ECOLE PUBLIQUE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant une demande de participation aux frais de Scolarité pour un enfant inscrit à l'Ecole Publique Sonia Delaunay à La Guerche de Bretagne (Ille et Vilaine), dans une classe bilingue (Français/Breton).

La Commune de Saint Michel de la Roë est actuellement en RPIC avec les écoles de Saint Aignan Sur Roë, qui n'ont pas de section équivalente, et se voit donc dans l'obligation de participer.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de participer aux frais de scolarité de cet enfant à hauteur de 1 519 €
- Emet la condition de recevoir chaque année un certificat de scolarité, classe bilingue français/breton, de la Commune de la Guerche de Bretagne.

Le Secrétaire de séance  
Julien LEBLANC



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215302423-20221201-2022-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

Le Maire  
Pierrick GILLES



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MICHEL DE LA ROË

Séance du 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance facultative du 4<sup>ème</sup> trimestre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Etaient présent(e)s : Mmes BEDIER, DAGUIN, GUÉRIN, PIQUET, GADBIN, LOUAISIL, MM COURNÉ, POIRIER, SABIN, LEBLANC

Etaient absents excusés :

Monsieur Julien LEBLANC a été élu secrétaire.

N°2022-32

OBJET : ADHÉSION AU SERVICE – « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ EN SUD MAYENNE » 2022-2026

Monsieur le Maire donne lecture du modèle de délibération du Gal Sud Mayenne. Il donne également le montant de l'adhésion au service pour la période 2022-2026 qui est plafonné à 0.90 €/hab/an.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2022-2026.

Le Secrétaire de séance  
Julien LEBLANC

Le Maire  
Pierrick GILLES



Signature of Julien LEBLANC, Secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302423-20221201-2022-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022



Signature of Pierrick GILLES, Maire.